



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 octobre 2018

### Élections municipales – commune des Épesses

Le conseil municipal de la commune des Épesses ayant perdu plus du tiers de ses membres en raison de la démission de conseillers municipaux, le préfet de la Vendée a arrêté les dates des élections municipales qui se dérouleront suivant le calendrier suivant :

- 1<sup>er</sup> tour : dimanche 9 décembre 2018
- 2<sup>ème</sup> tour : dimanche 16 décembre 2018

Les déclarations de candidatures formalisées sous format de listes paritaires alternatives comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, dans la limite de 25 noms, seront déposées à la préfecture de la Vendée :

- pour le premier tour, à compter du 15 novembre 2018 (aux horaires d'ouverture au public, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30) et au plus tard le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, soit le 22 novembre 2018 à 18h00 ;

- pour le second tour, à compter du 10 décembre 2018 (aux horaires d'ouverture au public, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30) et au plus tard le mardi qui suit le premier tour, soit le 11 décembre 2018 à 18h00, dans le cas où aucune liste n'aurait recueilli la majorité absolue de suffrages exprimés.

Le bureau des élections de la préfecture se tient à la disposition des candidats pour toute information sur les modalités d'organisation de ces élections.

